

3

## Copie courriel de l'Agence Régionale de Santé

Bonjour Madame FOSSARD,

Je vous prie de m'excuser pour cette réponse tardive.

L'ARS n'a pas de remarque particulière concernant cette étude d'avant-projet de cimetière situé sur la parcelle n°51 section ZE du territoire communal de Carentan les Marais, le projet de cimetière étant situé en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau.

Bien cordialement,

**Anthony BRASSEUR**  
Ingénieur d'études sanitaires  
Responsable cellule eau – unité départementale de la Manche  
Direction santé publique – pôle santé-environnement  
Tél. 02 33 06 56 58  
Port. : 07 64 26 71 30  
Mél : [Anthony.brasseur@ars.sante.fr](mailto:Anthony.brasseur@ars.sante.fr)

ARS Normandie  
Esplanade Claude Monod, 2 place Jean Nouzille, CS 55035, 14050 Caen Cedex 4  
[www.normandie.ars.sante.fr](http://www.normandie.ars.sante.fr)



Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre [site internet](http://www.ars.sante.fr).  
Les ministères sociaux agissent pour un développement durable. **Préserveons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !**